

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-199**

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil communautaire sera invité à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

**Budget principal :**

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal (avancement de grade)
- Augmentation du poste d'adjoint technique de 27,5/35èmes à 30/35èmes (entretien des locaux)

**Budget office de tourisme :**

- Suppression d'un poste d'attaché territorial devenu vacant
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour recrutement d'un(e) chargé(e) de mise en tourisme

Le Conseil communautaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux dans sa version consolidée au 26 janvier 2017 ;

....

.../...

(suite de la délibération n° 2025-199)

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU l'arrêté n°2022-023 du 27 décembre 2022 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

VU le tableau des effectifs ;

Considérant les évolutions des effectifs ainsi que les besoins des services,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1°) D'approuver les modifications du tableau des effectifs portant sur les changements suivants :

Budget principal

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Augmentation du temps de travail pour un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet de 27,5/35èmes à 30/35èmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Budget office de tourisme :

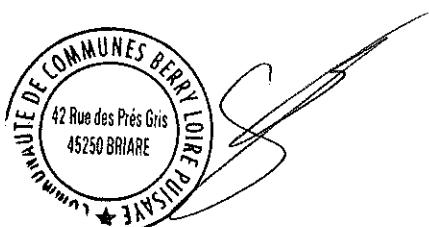
- Suppression d'un poste d'attaché territorial devenu vacant ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve".

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025



.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-199)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché territorial	A	1				1
Rédacteur territorial	B					
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3		1	
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/acroissement temporaire)	C	3				
Apprentie		1				
sous-total		9	4	0	1	1
<b>TOTAL</b>		9	4	0	1	1
				4		
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	5			
sous-total		10	6	0	0	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
Conseiller socio-éducatif	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	0				
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif	A	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure	B	2	2			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale	B	6	6			
Parcours Emploi Compétence		1		1	0	0
Apprenti		1				
sous-total		18	15	1	0	0
<b>TOTAL</b>		28	21	1	0	0
				22		
<b>TOTAL EFFECTIF GENERAL</b>		51	Postes créés / supprimés	2	1	

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-200**

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Les collectivités ont l'obligation de participer aux contrats de leurs agents, de prévoyance depuis le 1er janvier 2025 et de santé à compter du 1er janvier 2026. Dans ce cadre, les collectivités aujourd'hui, ont les possibilités suivantes :

- Soit une participation à leur propre contrat collectif pour leurs agents
- Soit une participation pour les agents ayant adhéré à l'une ou les deux conventions du CDG45
- Soit une participation aux contrats labellisés de leurs agents.

Le CDG45 a prolongé ses deux conventions, Prévoyance et Santé, jusqu'au 31/12/2026.

Une nouvelle consultation pour proposer aux collectivités et aux établissements publics du Loiret de nouvelles conventions au 1er janvier 2027 va être lancée.

Le fait de donner mandat au CDG45 pour lancer la consultation, n'engage pas la collectivité à adhérer obligatoirement aux conventions du CDG45. Elle sera libre de choisir un autre mode de participation (contrat labellisé, propre contrat) si la proposition du CDG45 ne convient pas.

Le conseil communautaire est invité à délibérer afin de donner mandat au centre de gestion pour lancer la consultation et retenir des contrats en Santé et Prévoyance.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-200)

Le Conseil communautaire,

VUS les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Sous réserve de l'avis favorable du comité social territorial qui rendra son avis le 27/01/2026, sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

**Exposé :**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : mutuelle contractée par un agent pour compléter les remboursements de la sécurité sociale en matière de frais médicaux (médecins, pharmacie, spécialistes...),
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès (agent en arrêt pour maladie, ou radié pour raisons de santé).

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1er janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les **risques santé** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative, souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n°2011-1474.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-200)

### Risques prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :
  - o En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, soit 7 euros par mois et par agent à ce jour, pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer tout acte en conséquence.

### Risques santé

- De retenir la procédure de la convention de participation pour le risque santé pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :
  - o Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention pour les agents ayant adhéré au contrat de la convention :
  - o En respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581, soit 15 euros par mois et par agent à ce jour,
  - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance,
- D'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer tout acte en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	28
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-201**

**OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Une convention d'ORT a été signée le 20 mars 2023 entre la Préfecture du Loiret, le Conseil départemental du Loiret, la Banque des Territoires, la Ville de Briare et la CCBPL dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, pour une durée de 5 ans soit une échéance en novembre 2027. Toutefois le programme PVD se termine en mars 2026.

Le projet d'avenant a pour objet de proroger la durée de validité du programme PVD jusqu'à la fin de l'année 2026, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera donc prorogé jusqu'au 31 décembre 2026 (soit 9 mois de plus), conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-201)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2022-183 du conseil communautaire réuni le 25 octobre 2022 validant la signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) ;

VU le projet d'avenant présenté par la commune de Briare ;

Considérant l'échéance du programme Petites villes de demain en mars 2026 ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions du programme Petites villes de demain ;

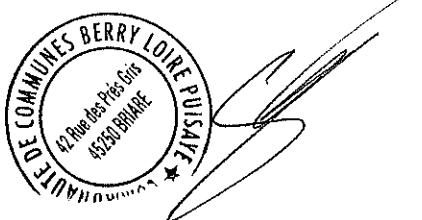
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer le projet d'avenant à la convention d'ORT joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve". It is written over a few horizontal lines.

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-202**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A BRIARE**

Le conseil communautaire est invité à remplacer Valérie CAILLAUT en tant que représentante suppléante au conseil d'administration du collège. En effet, cette dernière n'est plus conseillère communautaire suite à sa démission.

Francine MOLINET se porte candidate.

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2020-121 du conseil communautaire réuni le 29 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité de remplacer Valérie CAILLAUT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Francine MOLINET en tant que représentante suppléante au conseil d'administration du collège Albert-Camus à Briare.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

19 DEC. 2025



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne 19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	28
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-203**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2026**

*Sur proposition la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

Le Président propose de délibérer d'une part sur la tarification applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour ce qui concerne la part revenant à la CCBLP, d'autre part sur la redevance de l'agence de bassin.

**Parts fixes et parts variables**

Le conseil communautaire est invité à valider la grille tarifaire tenant compte de la poursuite de l'objectif de convergence des tarifs sur 10 ans selon le scénario 2 optimisé (voir délibération du 11 avril 2023), de l'indexation intervenue en 2025 comme prévu dans les contrats de délégation de service public, et de l'état d'avancement du programme pluriannuel d'investissement.

Le Président rappelle que la convergence tarifaire est calculée pour un prix moyen au mètre cube sur la base d'une facture de 120 mètres cubes.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-203)

Le Conseil communautaire,

Vu l'exercice de la compétence Assainissement collectif par voie de concession,  
VU la délibération n°2022-118 du conseil communautaire réuni le 24 mai 2022 validant  
le programme d'actions du schéma directeur d'assainissement collectif ;

VU l'avis de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs suivants applicables à la part collectivité (part fixe et part variable) à  
partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les périmètres suivants :

	Part fixe (€)	Part variable € / m <sup>3</sup>
Adon	45,74	0,4326
Autry-le-Châtel	27,17	0,5600
Beaulieu-sur-Loire	37,69	0,8269
Bonny-sur-Loire	16,54	0,4213
Briare	31,26	0,8224
Cernoy-en-Berry	15,20	0,3052
Champoulet	14,54	0,1822
Châtillon-sur-Loire	33,64	0,9559
Dammarie-en-Puisaye	17,27	0,2231
La Bussière	26,80	0,6449
Ousson-sur-Loire	18,40	0,3877
Ouzouër-sur-Trézée	15,94	0,3354
Pierrefitte-ès-Bois	15,20	0,3325
Saint-Firmin-sur-Loire	15,20	0,3325
Thou	14,54	0,1822

### Redevance de performance

Suite à la loi de finances 2024, de nouvelles modalités de redevances s'appliquent pour les Agences de l'eau. 3 nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable
- deux redevances pour performance : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif

Les redevances sur la performance "eau potable" et sur la performance "assainissement" figureront sur la facture d'eau. Il s'agit d'une contre-valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.

La redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » est déterminée et modulée en fonction des performances des systèmes d'assainissement :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-203)

Redevance Performance assainissement = (volume facturé soumis à redevance assainissement) x taux voté par l'agence de l'eau (0,28 €/m<sup>3</sup> pour Loire Bretagne en 2026) x coefficient de modulation global du service d'assainissement collectif à déterminer pour 2026.

Selon la simulation annexée à la présente délibération, ce coefficient serait de 0,447.

Le Président rappelle que, depuis cette réforme, l'agence de l'eau appelle le montant de la redevance à partir du volume facturé. S'il y a des impayés, c'est la communauté de communes qui va devoir supporter la redevance de performance.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus, et sur proposition du Président,

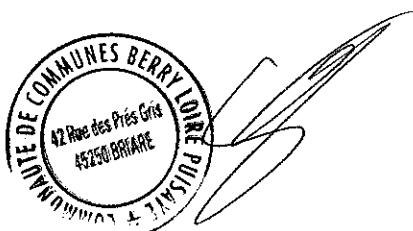
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE à 0,447 le coefficient de modulation global du service d'assainissement collectif applicable à partir de 2026.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve".

Date de transmission au contrôle de légalité : 19 DEC. 2025

Date de mise en ligne : 19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	28
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-204**

**ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) – TARIFS 2026**

*Sur proposition de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

Le conseil communautaire est invité à valider la proposition de revalorisation des tarifs (nets de taxes) pour 2026 :

Diagnostic périodique	160,00 €
Diagnostic en vue d'une vente	160,00 €
Avis de conception	105,00 €
Avis de réalisation	150,00 €
Contre-visite / litige	170,00 €
Majoration 400%	640,00 €

.../...

(suite de la délibération n° 2025-204)

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article R.2224-19-1, qui prévoit que l'organe délibérant institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif ;

VU la délibération n°2024-247 du 10 décembre 2024 fixant les tarifs du SPANC ;

VU l'avis favorable de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Considérant les coûts d'exploitation du service,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

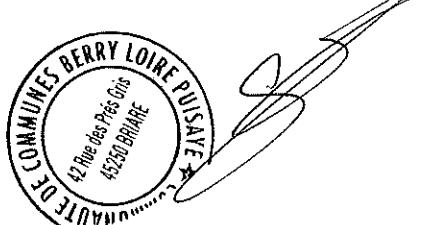
ADOPTE les tarifs du SPANC comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Diagnostic périodique	160,00 €
Diagnostic en vue d'une vente	160,00 €
Avis de conception	105,00 €
Avis de réalisation	150,00 €
Contre-visite / litige	170,00 €
Majoration 400%	640,00 €

AUTORISE la mise à jour du règlement du service en ce sens.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve".

Date de transmission au contrôle de légalité : 19 DEC. 2025  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-205**

**CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES 2023-2025 et ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028**

Sur avis favorable du comité de pilotage réuni le 12 novembre 2025, le conseil communautaire est invité à approuver le bilan du CTMA du Giennois pour la première phase et à approuver le programme de la deuxième période soit 2026-2028, qui sera contractualisé avec l'agence de l'eau sous une nouvelle appellation : l'Accord de Territoire du Giennois.

Le Président précise que la délibération conditionne l'emploi du technicien de rivière, qui est mutualisé avec la C.C. Giennoises. Cette dernière a délibéré favorablement au bilan et à l'Accord de Territoire la semaine précédente.

**Approbation du bilan du CTMA du Giennois (2023-2025) :**

Par délibération du 16 Mai 2023 (Délibération n°2023-115), le conseil communautaire a approuvé la stratégie de territoire sur six ans (2023-2028) en faveur des milieux aquatiques, en collaboration avec la Communauté des communes Giennoises.

Cette démarche bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret.

*(suite de la délibération n° 2025-205)*

Cette stratégie, structurée sur une période de six ans, est organisée en deux phases de trois ans chacune, avec la réalisation d'un bilan à mi-parcours.

Le premier Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Giennois 2023-2025, ainsi que son programme d'actions associé, arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Afin de justifier la poursuite de la démarche, un bilan à mi-parcours a été élaboré pour faire le point sur les actions réalisées et celles restant à mener.

Pour rappel, le programme d'actions se décline en deux volets :

Le premier volet regroupe les sites d'intervention selon différentes thématiques : morphologie, continuité écologique, aménagements ou effacements d'ouvrages ;

Le second volet concerne les actions transversales, visant à améliorer l'hydrologie des cours d'eau et la qualité physico-chimique des eaux. Il comprend également le volet animation avec le poste de technicien de rivières.

Le montant total initial du programme d'actions s'élevait à 1 148 850 € TTC, avec un reste à charge pour la collectivité de 99 313 € TTC.

À ce jour, le montant total des dépenses engagées pour les premières années s'élève à 388 557,46 € TTC dont 37 235,26 € TTC à la charge de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP).

**Approbation de l'Accord de Territoire du Giennois (2026-2028) :**

Le bilan à mi-parcours de la stratégie de territoire du Giennois permet de faire le point sur les problématiques rencontrées, les réussites obtenues et les perspectives envisagées pour la seconde phase de la stratégie.

Pour la période 2026-2028, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) évolue pour devenir un Accord de Territoire, conformément au 12e programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Cet accord bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire.

Les taux de subvention peuvent atteindre 100 % pour certains travaux et de 50 à 80 % pour les actions transversales.

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et la Communauté des Communes Giennoises, ainsi que la Fédération de Pêche du Loiret, sont maîtres d'ouvrage de cet accord.

Comme pour le précédent programme d'actions, l'Accord de Territoire se décline en deux volets principaux :

- Volet 1 – Travaux sur sites : il regroupe les sites d'études et d'interventions selon différentes thématiques : morphologie, continuité écologique, aménagements ou effacements d'ouvrages.

Le montant total prévisionnel des travaux pour la période 2026-2028 s'élève à 1 095 597 € TTC, dont 98 193 € TTC de reste à charge pour la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP).

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-205)

- Volet 2 – Actions transversales et animation : il comprend les actions visant à améliorer l'hydrologie des cours d'eau et la qualité physico-chimique des eaux, ainsi que le poste d'animation du contrat.

Le montant prévisionnel total de ce volet s'élève à 371 820 € TTC, dont 83 700 € TTC de reste à charge pour la CCBLP.

Ainsi, le coût total prévisionnel du programme d'actions de l'Accord de Territoire du Giennois est estimé à 1 467 417 € TTC, soit un reste à charge global de 181 893 € TTC pour la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la programmation des travaux sur la phase 2 de la stratégie de territoire (2026-2028),

Vu les actions transversales sur la phase 2 de la stratégie de territoire (2026-2028) et la synthèse financière de l'ensemble du programme d'action,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bilan du CTMA du Giennois (2023-2025) ;

APPROUVE la mise en place de l'Accord de Territoire du Giennois et ses montants prévisionnels tels qu'annexés à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les 3 années de l'Accord de Territoire du Giennois (2026-2028) ;

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à solliciter des subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire pour les 3 années de l'Accord de territoire du Giennois (2026-2028).

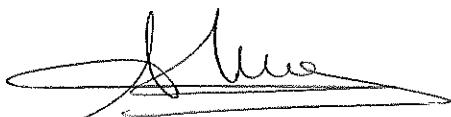
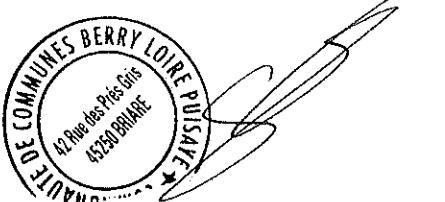
AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à solliciter des subventions auprès de l'Europe (FEDER, Fonds « Barnier ») pour les 3 années de l'Accord de Territoire du Giennois (2026-2028).

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in black ink.

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-206**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – BILAN DE L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DE CE PLAN A 6 ANS**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a été approuvé en date du 10 décembre 2019.

L'article L153-27 du code de l'urbanisme prescrit que :

*« Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.*

*L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L. 122-16 du présent code. Dans les communes mentionnées à l'article L. 121-22-1, cette analyse porte en outre sur la projection du recul du trait de côte.*

*L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.*

.../...

(suite de la délibération n° 2025-206)

*L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les communes mentionnées au même article L. 121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan. »*

Il convient de conduire l'analyse sur la base des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD, en lien avec les objectifs déclinés dans l'article L101-2 du code de l'urbanisme qui prescrit que :

*« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :*

*1° L'équilibre entre :*

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;*
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;*
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;*
- e) Les besoins en matière de mobilité ;*

*2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

*3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, notamment les services aux familles, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

*4° La sécurité et la salubrité publiques ;*

*5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;*

*6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;*

*6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;*

*7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;*

*8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »*

.../...

(suite de la délibération n° 2025-206)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, qui a été débattu en date du 14 décembre 2017, est structuré autour des quatre axes suivants :

- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt paysager / écologique,
- L'attractivité du territoire : faire émerger un territoire dynamique à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales,
- Préserver et valoriser le cadre de vie,
- Organiser un territoire des mobilités et de proximité

Chacun de ces axes se décline en plusieurs objectifs qui ont permis de guider l'action du PLUi à travers des thématiques identifiées.

L'analyse des résultats de l'application de ce plan, qui est détaillée dans le document ci-annexé, conclut qu'il peut être tiré un bilan satisfaisant dans les 6 premières années. Toutefois, il nécessite d'être révisé afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Vallée de la Loire dont la révision est en cours,
- L'identification des sites pollués.

De plus, le PLUi devra s'inspirer des éléments de connaissance apportés par :

- Le plan paysage des Étangs de la Puisaye en cours d'élaboration,
- L'atlas des Paysages du Loiret en cours d'élaboration,
- Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) en cours d'élaboration,

Par ailleurs, le PLUi doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Giennois dont la révision a été prescrite le 25/03/2024 ainsi qu'avec toutes les évolutions réglementaires intervenues au cours de cette période, dont la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » du 22/08/2021, et notamment l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon de 2050.

Après échanges,

Le Conseil communautaire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal débattu en date du 14/12/2017

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 10/12/2019, modifié le 12/04/2022, mis à jour le 29/04/2022 et modifié le 28/05/2024,

VU la procédure en cours de modification simplifiée n°3 du PLUi prescrite en date du 11/03/2025

VU la procédure en cours de modification simplifiée n°4 du PLUi prescrite en date du 11/03/2025

VU la procédure en cours de modification simplifiée n°5 du PLUi prescrite en date du 05/11/2025

VU l'évaluation du PLUi de la communauté de communes Berry Loire Puisaye transmise aux communes membres du territoire en date du 10/10/2025

VU les délibérations afférentes au bilan de l'analyse des résultats de l'application de ce plan à 6 ans :

- Du conseil municipal de la commune d'Adon en date du 21/10/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-206)

- Du conseil municipal de la commune d'Autry-le-Châtel en date du 23/10/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Batilly-en-Puisaye en date du 20/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Beaulieu-sur-Loire en date du 20/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Bonny-sur-Loire en date du 27/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Breteau en date du 26/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Briare en date du 24/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Cernoy-en-Berry en date du 21/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Champoulet en date du 07/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Loire en date du 26/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Dammarie-en-Puisaye en date du 26/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune d'Escrignelles en date du 29/11/2025 approuvant, sous réserve de la prise en compte des remarques qu'il a formulé, l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Faverelles en date du 22/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Feins-en-Gâtinais en date du 23/10/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de La Bussière en date du 25/11/2025 ne se prononçant pas sur l'analyse des résultats de l'application du PLUi et ne formulant pas d'avis à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune d'Ousson-sur-Loire en date du 13/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi,
- Du conseil municipal de la commune d'Ouzouë-sur-Trézée en date du 20/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Pierrefitte-es-Bois en date du 07/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-206)

- Du conseil municipal de la commune de Saint-Firmin-sur-Loire en date du 28/11/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,
- Du conseil municipal de la commune de Thou en date du 03/12/2025 approuvant l'analyse des résultats de l'application du PLUi et formulant un avis favorable à l'opportunité de réviser le PLUi,

Dans les délibérations susvisées des conseils municipaux des communes d'Escrignelles et de Faverelles, des observations relatives au taux de couverture par la fibre optique mentionnée en page 55 du bilan ont été émises, et notamment que ce taux ne peut être de 100%, certains foyers situés en zones isolées ne pouvant pas en bénéficier

En préambule de ce tableau relatif au taux de couverture à la fibre optique dont les données ont été transmises par Loiret Fibre / Loiret THD, il est mentionné :

*« Avant 2020, seule la commune de Briare bénéficiait de la fibre via le réseau de Loiret THD (Très Haut Débit).*

*Le déploiement des autres communes du territoire a été réalisé entre 2022 et 2024 via le réseau Loiret Fibre.*

*A ce jour, quelques foyers ne sont pas raccordables en raison de leur implantation en zone isolée. Loiret Fibre se mobilise pour apporter au plus vite une solution aux foyers concernés. ».*

Par conséquent, de par cette précision indiquée en préambule du tableau précité, le bilan d'application du PLUi prend en compte les foyers isolés qui, à ce jour, rencontrent des difficultés de raccordement à la fibre optique

La commune d'Escrignelles a également indiqué que : « *Concernant le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies, le Maire souhaite souligner que la commune a été contactée à ce sujet, le Département avait repéré un terrain appartenant à un particulier mais son emplacement n'a pas été jugé judicieux par la commune à cause de son esthétisme (présence d'un château privé à proximité). La commune a proposé deux autres emplacements qui ont été refusé par le Département.* ».

La communauté de communes prend note de cette information.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'analyse des résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- POURSUIT les 3 procédures de modifications simplifiées en cours d'élaboration,
- ENVISAGE d'engager la révision du PLUi en 2026.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 19 DEC. 2025  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGÈNE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-209**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT –**  
**RENOUVELLEMENT URBAIN DE BRIARE (OPAH-RU) – MODIFICATIONS**  
**APPORTÉES A LA CONVENTION**

Une convention d'OPAH-RU a été signée le 26 décembre 2023 entre l'ANAH, le conseil départemental du Loiret, la Ville de Briare et la CCBLP pour une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le conseil départemental a transmis l'information suivante : « A ce jour, face à l'augmentation substantielle du nombre de dossiers de rénovation des logements par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, le Département du Loiret a dû prioriser ses interventions et agit désormais uniquement en matière d'autonomie sur l'ensemble du territoire (hors Métropole) et ce, en apportant une aide aux travaux aux personnes handicapées et vieillissantes afin d'adapter leur logement à la perte d'autonomie. Cela s'inscrit dans la poursuite de la démarche engagée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Adaptation » qui s'est terminé le 30 novembre 2024.

Aussi, les aides propres sur les autres thématiques (lutte contre l'habitat indigne, rénovation énergétique et logement décent) sont suspendues et le Département n'allouera donc pas de montants prévisionnels d'autorisations d'engagements pour les thématiques retenues à ce jour au titre des années 3, 4 et 5 de la convention d'OPAH-RU. »

.../...

(suite de la délibération n° 2025-209)

Il convient donc d'adopter un avenant à la convention d'OPAH-RU afin de bien préciser qu'il n'y aura plus d'engagement financier du CD45 dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne et logement décent à partir de 2026.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-040 du conseil communautaire réuni le 21 mars 2023 validant le périmètre de l'OPAH-RU de Briare ;

VU la délibération n°2023-156 du conseil communautaire réuni le 11 juillet 2023 validant les objectifs quantitatifs et les taux de financement l'OPAH-RU de Briare ;

Considérant les choix financiers du département du Loiret portés à notre connaissance et l'absence de financement du conseil départemental du Loiret dans le cadre des aides à la rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne et logement décent à partir de 2026 ;

Après en avoir délibéré par :

- 30 voix POUR,
- 1 voix CONTRE : Sylvie BLOUET,
- 6 ABSTENTIONS : Evelyne BOURGOIN, Alain CHARMETANT porteur du pouvoir de Jacqueline LAURENT, Blandine LECHAUVE, Hubert POULAIN, Edwige SIGNORET,

APPROUVE la passation d'un avenant avec le Conseil départemental du Loiret afin d'acter le retrait des crédits départementaux dans la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat – volet renouvellement urbain de Briare,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer l'avenant.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



19 DEC. 2025  
Date de transmission au contrôle de légalité.  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-210**

**AVIS SUR UN PROJET ENERGIES RENOUVELABLES FRANSOL STE GENEVIEVE DES BOIS**

La communauté de communes est consultée dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V) du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.

- dossier n° PC 045 278 25 00004
- date de dépôt : 7 octobre 2025
- demandeur : SASU FRANSOL 65, représentée par M. TRICHARD Etienne
- pour : construction d'une centrale photovoltaïque au sol (11,183 MWc) comprenant 3 transformateurs, un poste de livraison, 1 container de maintenance, 1 clôture et 1 bâche incendie de 30 m3 (projet agri-compatible, d'une superficie de 27 ha pour l'unité foncière et 7,7 de surface clôturée).

- adresse terrain : Lieu-dit « La Pièce des Noyers » à Ste-Geneviève-des-Bois  
Un avis du conseil communautaire, formalisé par une délibération, est requis dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande (demande du 25/09/2025 reçue par courrier le 09/10/2025). A défaut, l'avis sera réputé favorable. En effet il s'agit d'une commune limitrophe du territoire du PETR, de l'EPCI ou du Syndicat de pays.

....

.../...

(suite de la délibération n° 2025-210)

Le Conseil communautaire,

VU la Loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU l'article L122-1 V du code de l'environnement ainsi que l'article R.423-9 du code de l'urbanisme portant obligation de consulter les collectivités territoriales intéressées ;

VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

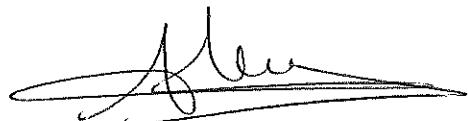
Après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 1 voix CONTRE : Evelyne BOURGOIN,
- 11 ABSTENTIONS : Sylvie BLOUET, Annie FORTIN, Daniel GAUGUE, Vincent GITTON, Didier HOUDMON, Michel LECHAUVE porteur du pouvoir de Valérie VICHERAT, Francine MOLINET, Edwige SIGNORET, René THIEBAUT porteur du pouvoir de Fabrice LAHOUSSE,

DONNE son avis favorable au projet de parc photovoltaïque de la société SASU FRANSOL au lieu-dit La pièce des noyers, à Sté Geneviève des Bois.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve".

**19 DEC. 2025**

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

**19 DEC. 2025**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-211**

**AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET 2026**

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'exécutif peut également, « sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'article L.1612-1 du CGCT indique par ailleurs que la délibération précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-211)

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits relatifs au remboursement de la dette, soit :

**Budget principal (800) :**

Compte	Libellé	Crédits ouverts (2025)	25%
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>			
2051	Concessions et droits similaires	6 015,00	1 503,75
<b>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</b>			
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations - Cœur de Village	733 532,81	183 383,20
20415332	CDE Bâtiments et installations	12 000,00	3 000,00
20422	Privé - Bâtiments et installations	68 986,10	17 246,53
204222	Aide aux très petites entreprises	46 013,90	11 503,48
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>			
2113	Terrains aménagés autre que voirie	8 027,00	2 006,75
21351	Installations générales .. des constructions - Bâtiments publics	5 940,00	1 485,00
21352	Installations générales ... des constructions - Bâtiments privés	-	-
2152	Installations de voirie	-	-
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 000,00	750,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	60 000,00	15 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	32 698,00	8 174,50
21735	Installation générale ... constructions (mise à dispo)	-	-
21828	Autres matériels de transport	33 500,15	8 375,04
21838	Autre matériel informatique	35 500,00	8 875,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	47 436,00	11 859,00
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 500,00	4 375,00
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2313	Constructions	1 189 735,78	297 433,95
2315		60 808,80	15 202,20
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	341 839,20	85 459,80
<b>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</b>			
275	Dépôts et cautionnements versés	3 229,98	807,50

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-211)

**Budget annexe du SPANC (801) :**

Compte	Libellé	Crédits ouverts (2025)	25%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			
2051	Concessions et droits similaires	500,00	124,99
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
2182	Matériel de transport	8 000,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	1 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	698,73	174,68

**Budget annexe de l'assainissement collectif (805) :**

Compte	Libellé	Crédits ouverts (2025)	25%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études	35 448,00	8 862,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
21351	Bâtiments d'exploitation	7 000,00	1 750,00
21532	Réseaux d'assainissement	20 000,00	5 000,00
217532	Réseaux d'assainissement	20 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	500,00
2184	Mobilier	2 000,00	500,00
2188	Autres	2 000,00	500,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours			
2315	Installations, matériels et outillages techniques	1 945 136,37	486 284,09
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	-	-

**Budget annexe de l'office de tourisme (806) :**

Compte	Libellé	Crédits ouverts (2025)	25%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			
2051	Concessions et droits similaires	-	-
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
21351	Installations générales .. des constructions - Bâtiments publics	5 395,50	1 348,88
2138	Autres constructions		-
2152	Installations de voirie		-
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 000,00	250,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 000,00	250,00
21838	Autre matériel informatique	4 000,00	1 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	2 813,00	703,25
2185	Matériel de téléphonie	-	-
2188	Autres immobilisations corporelles	3 568,50	892,13

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-211)

**Budget annexe de la Petite enfance (813) :**

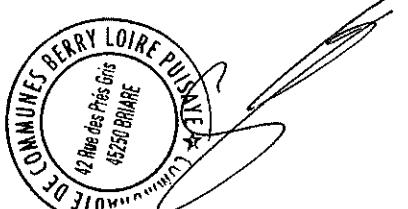
Compte	Libellé	Crédits ouverts (2025)	25%
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>			
21351	Installations générales .. des constructions - Bâtiments publics	25 011,00	6 252,75
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-	-
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-	-
21828	Autres matériels de transport	-	-
21838	Autre matériel informatique	2 279,00	569,75
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	8 811,40	2 202,85
2185	Matériel de téléphonique	1 000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 669,03	4 667,26
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2313	Constructions	504,00	126,00

**Budget annexe de la GEMAPI (814) :**

Compte	Libellé	Crédits ouverts (2025)	25%
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>			
21351	Installations générales .. des constructions - Bâtiments publics	-	-
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-	-
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-	-
21828	Autres matériels de transport	-	-
21838	Autre matériel informatique	-	-
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 274,00	318,50
2185	Matériel de téléphonique	1 000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 491,88	622,97
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2314	Constructions sur sol d'autrui (en cours)	37 432,20	9 358,05
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	11 373,00	2 843,25

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



**19 DEC. 2025**

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

**19 DEC. 2025**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-212**

**VERSEMENT DES ACOMPTEES DE SUBVENTIONS D'EQUILIBRE VERS LES  
BUDGETS ANNEXES**

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026, M. le Président propose d'autoriser le versement d'acomptes aux subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

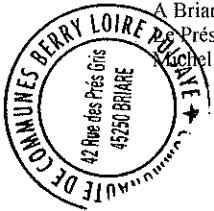
AUTORISE le versement des acomptes des subventions d'équilibre suivantes sur l'exercice 2026 :

- acompte de 100 000 € au budget annexe de l'office de tourisme
- acompte de 200 000 € au budget annexe de petite enfance
- acompte de 100 000 € au budget annexe de la résidence autonomie

ENGAGE ces montants sur l'exercice 2026 des budgets concernés.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE



19 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne : 19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-213**

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

*Sur avis favorable de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 2 décembre 2025*

Le service public de la petite enfance (SPPE), dont les communes sont désormais autorités organisatrices, est composé de quatre compétences :

- le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans,
- l'information et l'accompagnement des familles,

ces deux premières compétences doivent être exercées par toutes les communes ;

- la planification des modes d'accueil,
- le soutien à la qualité des modes d'accueil recensés,

ces deux compétences ne sont exercées que par les communes de plus de 3 500 habitants.

En outre, les communes de plus de 10 000 habitants sont tenues d'avoir un relais petite enfance et de réaliser un schéma de développement de l'offre d'accueil (la convention territoriale globale peut faire office de schéma).

..../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-213)

Les communes de plus de 3 500 habitants vont recevoir un soutien financier de l'Etat pour accompagner la mise en place du SPPE. L'arrêté portant notification pour l'année 2025 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de l'accompagnement financier a été publié le 22 octobre 2025. Dans le territoire de la CCBLP, seule la commune de Briare est éligible et recevra un montant de 20 328,13 €. Or la compétence SPPE a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 24 septembre 2024. Il convient donc d'opérer un transfert de charges afin de diminuer de ce montant l'attribution de compensation de la ville de Briare, c'est ce qui a été validé par la CLECT lors de sa réunion du 2 décembre 2025.

En conséquence, le conseil communautaire est invité à valider le nouveau montant de l'attribution de compensation de la ville de Briare qui s'établit à partir de l'exercice 2025 à : 1 140 995,18 €.

Le Conseil communautaire,

VU la loi de finances 2025 n°2025-127 notamment son article 188 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2025 portant notification pour 2025 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de l'accompagnement financier en matière de service public de la petite enfance ;

VU la délibération n°2020-102 du conseil communautaire réuni le 29 juillet 2020 portant création de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

VU la délibération n°2024-224 du conseil communautaire réuni le 29 octobre 2024 déclarant le service public de la petite enfance d'intérêt communautaire ;

VU le procès-verbal de la CLECT réunie le 2 décembre 2025 annexé au présent compte-rendu,

Entendu les explications ci-dessus,

VALIDE le nouveau montant de l'attribution de compensation de la ville de Briare qui s'établit à partir de l'exercice 2025 à 1 140 995,18 €,

PREND ACTE du montant des attributions de compensation qui s'établit à :

	Transfert de charges SPPE	AC 2025
Adon		-6 217,75
Autry-le-Châtel		-7 269,59
Batilly-en-Puisaye		-2 967,82
Beaulieu-sur-Loire		27 191,73
Bonny-sur-Loire		205 637,13
Breteau		-4 424,56
Briare	20 328,13	1 140 995,18
La Bussière		132 808,80
Cernoy-en-Berry		-1 634,53
Champoulet		-643,95
Châtillon-sur-Loire		-27 207,69
Dammarie-en-Puisaye		8 673,13
Escrignelles		-2 205,74
Faverelles		-1 616,12
Feins-en-Gâtinais		-2 276,09
Ousson-sur-Loire		-1 508,40
Ouzouër-sur-Trézée		62 891,07
Pierrefitte-ès-Bois		20 276,55
Saint-Firmin-sur-Loire		-17 246,40
Thou		28 343,15
	<b>20 328,13</b>	<b>1 551 598,10</b>

.../...

(suite de la délibération n° 2025-213)

SOLLICITE l'avis des conseils municipaux des communes de l'EPCI pour réunir les conditions de la majorité qualifiée.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve".

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelynne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2025-214**

**BUDGET PRINCIPAL CCBLP – DECISION MODIFICATIVE**

*Sur avis favorable de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

Le projet de décision modificative suivant est proposé afin de compléter les crédits budgétaires pour les dotations aux provisions. L'équilibre est obtenu par une légère diminution de crédits au compte 6419 qui est excédentaire.

Le conseil communautaire,

VU le budget principal adopté le 15 avril 2025,

VU la nomenclature comptable M57,

VU l'avis favorable de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

..../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-214)

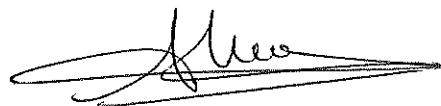
APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67,00 €</b>
D-6817-020 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	67,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>67,00 €</b>		<b>67,00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne : 19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2025-215**

**BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE**

*Sur avis favorable de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

Une décision modificative est nécessaire pour augmenter les crédits au compte 7817 (recettes) afin d'effectuer une reprise de provision, suite au paiement d'une créance provisionnée comme douteuse.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M22,

VU l'avis favorable de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

..../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-215)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	4 950,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 950,00 €
<b>TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	4 950,00 €	0,00 €	0,00 €
R-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 950,00 €
<b>TOTAL 49 : Dépréciation des comptes de tiers</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 950,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 900,00 €</b>		<b>9 900,00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2025-216**

**BUDGET ANNEXE GEMAPI – DECISION MODIFICATIVE**

Le projet de décision modificative suivant est proposé afin de compléter les crédits budgétaires pour le remboursement vers le budget principal du temps de travail du directeur des services techniques consacré à la compétence GEMAPI. L'équilibre se fait grâce au compte 7478 (subventions) qui est excédentaire.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-216)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6215-76 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-76 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-747888-76 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 750,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 750,00 €</b>		<b>3 750,00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batlilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-217**

**CULTURE – ACOMPTE PACT 2026**

Le conseil communautaire est invité à approuver le budget prévisionnel du PACT 2026 et à autoriser le paiement des subventions aux communes et associations qui organisent des manifestations culturelles.

Les modalités suivantes sont proposées :

- Manifestations ayant lieu avant le versement de l'acompte de la Région : versement de la subvention à hauteur de 25% de la dépense éligible après service fait sur présentation des éléments du bilan,
- Après réception de l'acompte de la Région : versement des 25% dès réalisation de la manifestation pour les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre, et sous forme d'acompte pour les manifestations du second semestre.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, notamment en matière culturel ;

VU l'avis favorable de la commission culture réunie le 22 octobre 2025 ;

Considérant le dépôt du dossier des manifestations inscrites au PACT 2026 sur la plateforme nos aides en ligne de la Région Centre-Val de Loire,

....

.../...

(suite de la délibération n° 2025-217)

Considérant la nécessité de détailler les acomptes à verser manifestation par manifestation pour permettre le paiement ;

FIXE les acomptes prévisionnels des subventions du PACT 2026 de la façon suivante :

PORTEUR DE PROJET	NOM DE LA COMPAGNIE	NOM DU SPECTACLE	Montant prévisionnel du coût artistique	Versement 25% acompte coût artistique prévisionnel
Comité des fêtes de Batilly	3 groupes en cours de programmation	Bal trad	3 070,00 €	767,50 €
		<b>Sous-total CDF BATILLY</b>	<b>3 070,00 €</b>	<b>767,50 €</b>
Commune d'Ouzouer-sur-Trézée	Arteria (45)	Fresque murale avec scolaires	1 900,00 €	475,00 €
Commune d'Ouzouer-sur-Trézée	Axé cirque (45)	Incandescence	1 580,97 €	395,24 €
		<b>Sous-total Mairie Ouzouer</b>	<b>3 480,97 €</b>	<b>870,24 €</b>
Les Amis de Beaulieu	Philé/moi - sculptures sonores interactives (49)	Fête des plantes et des plantes	1 680,70 €	420,18 €
		<b>Sous-total Les Amis de Beaulieu</b>	<b>1 680,70 €</b>	<b>420,18 €</b>
Commune de Beaulieu	Cie Allo maman bobo (45) Au coin de la ruche	La rose dans tous ses états	1 144,67 €	286,17 €
		<b>Sous-total Mairie de Beaulieu</b>	<b>1 144,67 €</b>	<b>286,17 €</b>
Association Le Carrouge	Pascalina Petit (18)	Récital Journée de la femme	750,00 €	187,50 €
		<b>Sous-total Carrouge</b>	<b>750,00 €</b>	<b>187,50 €</b>
Association les Prés Fétards	En cours de programmation	Soirée Halloween	1 000,00 €	250,00 €
		<b>Sous-total PRÉS FÉTARDS</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
Comité des fêtes de Bonny	Vox (45)	Ciné plein-air	1 673,00 €	418,25 €
		<b>Sous-total CDF BONNY</b>	<b>1 673,00 €</b>	<b>418,25 €</b>
Arteria	Arteria (45)	Peinture murale pierrefitte	3 500,00 €	875,00 €
Arteria	Arteria (45)	Peinture murale école	2 142,00 €	535,50 €
Arteria	Arteria (45)	Fresque skate park ALSH	2 000,00 €	500,00 €
Arteria	Arteria (45)	Ateliers arts plastiques ALSH	1 020,00 €	255,00 €
		<b>Sous-total ARTERIA</b>	<b>8 662,00 €</b>	<b>2 165,50 €</b>
Autrement classique	Piano, mezzo-soprano, Manifacier	Berlioz fragments de mémoire	6 343,70 €	1 585,83 €
Autrement classique	Quintette symfonia (violons, violoncelle, piano), Manifacier	Les clés de l'écoute	7 929,50 €	1 982,38 €
Autrement classique	Piano, saxo, percussions, Manifacier	Ciné-concert	5 977,80 €	1 494,45 €
Autrement classique	9 musiciens/30 choristes	Festival Autrement Classique	31 566,40 €	7 891,60 €
Autrement classique	Langot, Montarou, Manifacier	Résidence Après les ruines	6 852,88 €	1 713,22 €
Autrement classique	Basson, contrebasse, accordéon, Manifacier	Résidence d'artistes	7 138,50 €	1 784,63 €
		<b>Sous-total AUTREMENT CLASSIQUE</b>	<b>65 808,78 €</b>	<b>16 452,20 €</b>
Tempo	Compagnie Zygomatique (86)	Climax	6 500,00 €	1 625,00 €
Tempo	Banquet du Roy (36)	La Voix des insurgés	3 800,00 €	950,00 €
Tempo	Tempo (45)	Dança me mi criola	5 300,00 €	1 325,00 €
Tempo	Résidence Susanna Tiertant	Résilience d'artistes	6 500,00 €	1 625,00 €
		<b>Sous-total BUREAU CLASIQUE</b>	<b>22 100,00 €</b>	<b>5 525,00 €</b>
Théâtre de l'escabeau	Théâtre de l'escabeau (45)	La chanteuse et le philosophe	3 105,80 €	776,70 €
Théâtre de l'escabeau	Les Unes et les autres (58)	France-fiction	5 183,60 €	1 295,90 €
Théâtre de l'escabeau	La scala paris	Prière aux vivants	2 531,50 €	632,88 €
Théâtre de l'escabeau	Le TIR et la Lyre (45)	les contes olfactifs sous dôme	3 494,20 €	873,55 €
Théâtre de l'escabeau	Cie Wonderkaine (45)	Le fleuve ambulant	4 366,50 €	1 091,63 €
Théâtre de l'escabeau	En cours de programmation	19ème festival de l'escabeau	34 600,00 €	8 650,00 €
Théâtre de l'escabeau	En cours de programmation	Festival roulez/jeunesse	12 950,00 €	3 237,50 €
		<b>Sous-total ESCABEAU</b>	<b>66 232,60 €</b>	<b>16 558,15 €</b>
Artscène	RIP CHEF et en cours de programmation	Concert	4 000,00 €	1 000,00 €
Artscène	En cours de programmation	24ème strange festival	33 000,00 €	8 250,00 €
Artscène	En cours de programmation	Concert	4 500,00 €	1 125,00 €
		<b>Sous-total ARTSCENE</b>	<b>41 500,00 €</b>	<b>10 375,00 €</b>
Asso. Sauvegarde Château LB	En cours de programmation	concert d'été	1 701,00 €	425,25 €
Asso. Sauvegarde Château LB	En cours de programmation	Noël au château : contes	3 500,00 €	875,00 €
		<b>Sous-total CHÂTEAU DE LA BUSSIERE</b>	<b>5 201,00 €</b>	<b>1 300,25 €</b>
Les Mills	Les Mills	Festival de films Les Mills	3 947,36 €	986,84 €
Les Mills	Collectif fashion dingo	Les Mills d'été - résidence	5 263,00 €	1 315,75 €
Les Mills	Collectif fashion dingo	Résidence d'artistes	5 263,15 €	1 315,79 €
		<b>Sous-total LES MILLS</b>	<b>14 473,51 €</b>	<b>3 618,38 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>236 777,23 €</b>	<b>59 194,31 €</b>

AUTORISE le versement des acomptes selon les modalités suivantes :

- Manifestations ayant lieu avant le versement de l'acompte de la Région : versement de la subvention à hauteur de 25% de la dépense éligible après service fait sur présentation des éléments du bilan,
- Après réception de l'acompte de la Région : versement des 25% dès réalisation de la manifestation pour les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre, et sous forme d'acompte pour les manifestations du second semestre.

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document afférent au PACT 2026.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batlilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-218**

**BUDGET CULTURE 2026**

*Sur proposition de la commission culture réunie le 22 octobre 2025*

Le conseil communautaire est invité à valider l'enveloppe de 54 753 € affectée au budget culture en 2026.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de portage de la saison culturelle ;

VU la politique régionale de soutien aux « Projets artistiques et culturels de territoire » (PACT) ;

Sur avis favorable de la commission Culture réunie le 22 octobre 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'enveloppe budgétaire « culture » 2026 telle que présentée,

DECIDE de l'inscrire au budget primitif 2026,

FIXE le montant des subventions comme suit :

.../...

(suite de la délibération n° 2025-218)

Entité	Montant 2026	Objet
Artéria	3 500,00 €	Projet peinture murale Cernoy mur extérieur école avec les scolaires - thème : réduire la vitesse
Autrement Classique	5 600,00 €	Festival juillet 2026
Autrement classique	11 125,00 €	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : Berlioz, fragments de mémoire 2225€ Quintette Syntonia, les clefs de l'écoute 2225 € Ciné-concert 2225€ Après les ruines/résidence-2225 € (danse+ateliers scolaires) Banquise/résidence 2225 €
Tempo	7 000,00 €	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : Climax 1400€ (humour sur la question climatique) La Voix des insurgés 1200€ avec Castellio thème protestantisme Dança ma mi criola 1500€ (créole et musique de l'est - festif plein-air) Résidence Susanna Tiertant 2900€ avec Arboraison et ateliers / PMA / concert dansé
Concert de poche	3 000,00 €	Concert de poche demande 3500€ si possible
Demain on change tout	3 000,00 €	Course de triporteurs + 30 ans Musée 2M 27 juin
L'Art de rien	3 000,00 €	Les beaux arts en bord de Loire 4ème édition mai à août 20 à 25 ateliers : Briare, Châtillon, Ousson, Bonny. La subvention permet de proposer la gratuité
Mairie de Briare	2 817,00 €	Expo FRMJC - thème énergie déduction faite de la subv ENEDIS
OP.RA - Cie Péregrin' (Orléans)	4 511,00 €	Le 29 mai
Théâtre escabeau	11 200,00 €	La Loire et le territoire 7250€ Lecteur déambulateur 1500€ George Kaplan - Médias, débattre, échanger, s'engager 2450€
<b>TOTAL</b>	<b>54 753,00 €</b>	

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer les conventions avec les structures organisatrices.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : **19 DEC. 2025**  
Date de mise en ligne :

**19 DEC. 2025**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-219**

**TARIFS 2026 – AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Le Conseil communautaire,

VU l’avis favorable de la commission finances en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

**FIXE les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

**Droits de place**

Emplacement 3,90 € par jour

2<sup>ème</sup> caravane 2,00 € par jour

**Fluides**

Eau 4,10 € par m<sup>3</sup>

Electricité 0,45 € par KWh

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE

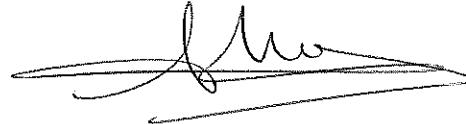
Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

19 DEC. 2025



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025



Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	28
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-220**

**TARIFS LOCATION DE SALLES 2026**

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

**Pour les habitants des communes de la  
CENTRE MEDICO SOCIAL Châtillon-sur-Loire - Communauté de Communes Berry Loire Puisaye**

Semaine	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 jour		100,00 €	100,00 €	105,00 €	106,00 €	110,00 €	115,00 €	120,00 €	125,00 €	130,00 €
2 jours	165,00 €	165,00 €	165,00 €	170,00 €	171,00 €	175,00 €	180,00 €	190,00 €	200,00 €	210,00 €
journée suppl à partir du 3ème jour		50,00 €	50,00 €	55,00 €	56,00 €	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	80,00 €
Week-end (2j)		165,00 €	165,00 €	170,00 €	171,00 €	175,00 €	180,00 €	190,00 €	200,00 €	210,00 €
Vaisselle	16,00 €	16,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	22,00 €	25,00 €	28,00 €	30,00 €

Pour les formations, réunions professionnelles et réunions associatives, la salle est mise  
à disposition gratuitement

.../...

(suite de la délibération n° 2025-220)

SALLE DES SPORTS D'AUTRY-le-CHATEL

Gratuité pour les associations ayant 70 % (avec une marge de 10 %) de pratiquants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Payant pour les associations ou personnes proposant une activité tarifée et les associations ne remplissant pas la première condition

2019	7,89	€ / h
2020	8,17	€ / h
2021	8,50	€ / h
2022	8,70	€ / h
2023	9,10	€ / h
2024	9,50	€ / h
2025	9,90	€ / h
2026	10,30	€ / h

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in black ink.

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-221**

**TRAVAUX D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE (MAPA 2024006) – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX PORTANT APPROBATION DES PLUS ET MOINS-VALUES ET PROLONGATION DE DELAI**

Suite au bilan des plus et moins-values, le conseil communautaire est invité à approuver les avenants suivants :

- Lot n° 1 – BERTON (démolition, gros œuvre, VRD) : moins-value de 45 382,88 € HT
- Lot n° 3 – BORDILLON (couverture) : plus-value de 5 821,95 € HT
- Lot n° 4 – DROUET (menuiserie) : plus-value de 11 451,00 € HT
- Lot n° 6 – WE SOL'D (doublage, cloisons, faux plafonds) : plus-value de 4 913,60 € HT
- Lot n° 7 – HAMEL (électricité, VMC) : plus-value de 916,85 € HT
- Lot n° 8 – DECHAMBRE (plomberie) : moins-value de 1 682,00 € HT
- Lot n° 9 – KUFIT (peinture) : moins-value de 2 858,60 € HT

Le bilan total s'établit à une moins-value d'un montant de : 26 820,08 € HT.

En outre, il s'avère nécessaire d'adopter une prolongation de délai.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-221)

Par décision N°2024-009 du 6 mars 2024, le Président a décidé d'attribuer les marchés de travaux d'extension du siège communautaire comme suit :

Lot n° 1 – Démolition, gros œuvre, VRD : BERTON (45)	552 976,98 € HT
Lot n° 2 - Charpente : BORDIBOIS (45)	60 825,70 € HT
Lot n° 3 - Couverture : BORDILLON (45)	22 413,32 € HT
Lot n° 4 - Enduit : PROJECT ENDUIT (45)	10 361,15 € HT
Lot n° 5 – Menuiseries alu/bois : DROUET (45)	130 000,00 € HT
Lot n° 6 – Doublages, cloisons, faux plafonds : WE SOL'D (89)	58 313,72 € HT
Lot n° 7 – Electricité, VMC : HAMEL (45)	135 582,24 € HT
Lot n° 8 – Plomberie, chauffage, VMC : DECHAMBRE (45)	63 068,10 € HT
Lot n° 9 – Peintures : KUFIT (45)	56 392,70 € HT
Pour un montant total de	1 089 933,91 € HT

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus ainsi que des nouvelles demandes de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Il s'avère également que certaines prestations n'ont pas été exécutées.

Les modifications introduites par les avenants en plus et en moins-value se présentent comme suit :

N° lot	Entreprise	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant nouveau marché	% d'écart introduit par l'avenant
1	BERTON	552 976,98 €	- 45 382,88€	507 594,10 €	- 8.21%
2	BORDIBOIS	60 825,70 €	-	60 825,70 €	-
3	BORDILLON	22 413,32 €	+ 5 821,95€	28 235,27 €	+25.97%
4	PROJECT ENDUIT	10 361,15 €	-	10 361,15 €	-
5	DROUET	130 000,00 €	+ 11 451,00€	141 451,00 €	+ 8.81%
6	WE SOL'D	58 313,72 €	+ 4 913,60€	63 227,32 €	+8.43%
7	HAMEL	135 582,24 €	+ 916,85€	136 499,09 €	+0.68%
8	DECHAMBRE	63 068,10 €	- 1 682,00€	61 386,01 €	-2.67%
9	KUFIT	56 392,10 €	- 2 858,60€	53 534,10 €	-6.08%
TOTAL		1 089 933,91 €	- 26 820,08€	1 063 113,03 €	-2.45%

De plus, l'exécution des travaux était prévue sur 12 mois. Les modifications de travaux ont entraîné une prolongation des délais qui a reporté l'achèvement des travaux initialement prévu le 2 septembre 2025 au 17 novembre 2025, soit 2 mois et 2 semaines de plus.

Le conseil communautaire,

VU le code la commande publique ;

Considérant qu'il revient au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les avenants ;

Entendu l'exposé de Gérard GALFANO, Vice-président en charge des travaux, et sur proposition du Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2025-221)

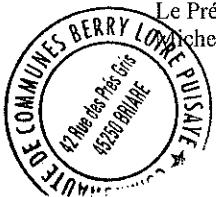
APPROUVE les avenants en plus ou moins-value exposés ci-dessus et l'avenant de prolongation de délais,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant,

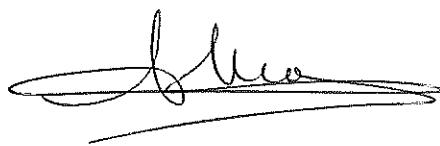
DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lechauve".

Date de transmission au contrôle de légalité : **19 DEC. 2025**  
Date de mise en ligne :

**19 DEC. 2025**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2025-222**

**TARIFS RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS 2026**

*Sur proposition de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

Le conseil communautaire est invité à approuver le principe d'une revalorisation des tarifs de 4% de l'hébergement et de 5% de la restauration et à voter les tarifs suivants pour 2026 :

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-222)

RESIDENTS	
REPAS en salle	11,75 €
REPAS à domicile (plateau)	13,65 €
PLAT pour dîner (qtés limitées)	3,80 €

VISITEURS	
PETIT DEJEUNER	5,60 €
DEJEUNER Enfant jusqu'à 12 ans	9,15 €
DEJEUNER Pensionnaire non résident	13,65 €
DEJEUNER Invité	19,90 €
DEJEUNER Festivités	27,90 €
DEJEUNER Elus	27,90 €
DEJEUNER Noël et Nouvel An	38,70 €

**HEBERGEMENT MENSUEL**

F1 - 1 personne	825,00 €
F1 - 2 personnes	1 033,80 €
F2	1 236,00 €
Caution logements permanents	1 mois de loyer
Logement temporaire (la nuitée)	64,50 €
Caution logements temporaires	150,00 €

Badge (si perte)	30,00 €
Clef entrée appartement (si perte)	15,00 €
Clef boîte aux lettres (si perte)	10,00 €

**HEBERGEMENT Visiteurs**

Chambre 1 personne	38,15 €
Chambre 2 personnes	44,00 €

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

19 DEC. 2025



Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRault (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-223**

**BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2026**

*Sur proposition de la commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

La commission a travaillé à partir des hypothèses suivantes :

- L'augmentation tarifaire proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à +4% pour la partie hébergement et +5% pour la restauration,
- En recettes, un manque à gagner lié à la vacance de 26 logements.

Le Conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M22,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte, le budget primitif de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en section d'exploitation et en section d'investissement de la façon suivante :

.../...

(suite de la délibération n° 2025-223)

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
		Excédent d'exploitation reporté	Au BS
Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	150 800,00	Groupe 1 – Produits de la tarification	495 463,00
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	525 735,00	Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	235 803,00
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	283 592,00	Groupe 3 – Produits financiers et produits non encaissables	228 861,00
TOTAL	960 127,00		960 127,00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13-Subv. Inv. Compte de résultat	4 741,00	001-Excédent antérieur reporté	Au BS
16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	8 000,00	10-FCTVA et réserves	1 000 000,00
20-Immos. incorporelles (frais d'études)	5 000,00	13-Subv. Inv. Compte de résultat	1 056 124,00
21-Immos. corporelles (travaux, acquisitions diverses)	16 986,00	16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	10 008 000,00
23-Immos. en cours	12 053 124,00	28-Amortissements des immos.	23 727,00
49-Dépréciation des comptes de tiers	7 000,00	49-Dépréciation des comptes de tiers	7 000,00
TOTAL	12 094 851,00	TOTAL	12 094 851,00

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)  
Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2025-224**

**CONVENTION D'ADHESION A LA GRAPPE NUMERIQUE « VAL D'ARNON » POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL « DOSSIER USAGER INFORMATISE » ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le programme ESMS numérique a pour ambition d'accompagner la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux en les incitant à s'équiper et à utiliser le dossier usager informatisé (DUI), au bénéfice de chaque personne accompagnée.

Il s'agit de la déclinaison au secteur social et médico-social du « Ségur numérique » qui permet de mobiliser des fonds issus de Plan national de relance et de résilience (PNRR), soutenus par les fonds européens.

Dans le cadre de ce plan, l'ARS Centre-Val de Loire accompagne les établissements médico-sociaux pour les aides à s'équiper de logiciels. Pour l'obtention des fonds européens, il faut se grouper par « grappes » de 15 établissements dont l'un est désigné comme chef de file. Ces établissements étant aussi bien de statut privé que public, chaque établissement doit mener sa propre consultation afin de se doter d'un logiciel DUI, sachant que les établissements publics sont soumis au code de la commande publique.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-224)

La résidence autonomie Les Myosotis s'est rapprochée de la grappe numérique portée par la MARPA du Val d'Arnon (18) et peut ainsi bénéficier d'une subvention de 21 000 € (14 000 € pour le logiciel DUI (Dossier Usager Informatisé) et 7 000 € pour la partie « Usages ») pour s'équiper d'un logiciel DUI, ce qui devrait couvrir l'intégralité de la dépense.

Le conseil communautaire

Entendu les explications ci-dessus,

Vu le programme ESMS numérique porté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Délégation au numérique en Santé (DNS).

Vu la proposition de convention,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion à la grappe numérique,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à mener la consultation et signer tout document dans le cadre de cette acquisition, dont l'engagement de la dépense correspondant au logiciel DUI,

AUTORISE l'engagement de la dépense correspondante,

AUTORISE l'encaissement de la subvention qui sera reversée par l'établissement chef de file en deux versements, un acompte lors de la commande du logiciel et le solde à la fin du déploiement.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025

Le Président,  
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : **19 DEC. 2025**  
Date de mise en ligne : **19 DEC. 2025**

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in black ink.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 41  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 9 décembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris à Briare, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 28 conseillers.

**Etaient absents excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé car ce dernier a déjà un pouvoir)

Dominique GIRAUT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Valérie VICHERAT (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSÉ (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

**Etaient absents : Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)**

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2025-225**

**ENFANCE – GUIDE DES FAMILLES**

Le Guide des Familles est né du constat d'un manque de connaissance des habitants concernant les services, dispositifs et ressources présents sur le territoire.

Conçu de manière collaborative avec les structures locales, la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF), la Mutualité Sociale Agricole Beauce-Cœur de Loire (MSA), les élus et les familles elles-mêmes, il se veut être un outil indispensable recensant l'ensemble des informations utiles à la vie familiale, au sens large.

On y retrouve des repères clairs et pratiques autour :

- des mairies et les services publics,
- de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- de l'accès aux droits et à la parentalité,
- des loisirs et de la culture.

Ce guide a pour ambition de faciliter le quotidien des familles, de renforcer le lien avec les acteurs locaux et de valoriser toutes les ressources disponibles sur notre territoire.

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance du Guide des Familles, à le valider et à en autoriser la diffusion.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-225)

Le Conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence enfance ;

VU la délibération n°2023-225 du conseil communautaire réuni le 28 novembre 2023 validant la signature de la Charte Territoriale Globale (CTG) ;

VU le projet de Guide des familles annexé à la présente délibération ;

Considérant les travaux de diagnostic menés suite à la signature de la CTG et la forte demande des familles en matière de communication ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le Guide des familles élaboré par le service enfance de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

AUTORISE sa diffusion.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 18 décembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Blandine LECHAUVE".

19 DEC. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

19 DEC. 2025